



OPA Thermique et énergétique Bâtiment des Grands Boulevards à Grenoble

Thème : Conseil Technique – Développement Durable
Fiche de référence
Département de l'Isère
Ref023_Pact38_02

L'OPATB est une opération pilote sur la Région Rhône Alpes. Elle s'inscrit dans le dispositif de lutte contre le changement climatique engagé au niveau national. Les immeubles des grands Boulevards, construits pour la plupart avant 1970 présentent souvent une faible isolation thermique et des modes de chauffage et de production d'eau chaude vétustes. L'OPATB est l'occasion de convaincre les propriétaires de ces bâtiments d'intégrer la dimension énergétique dans leurs programmes de travaux.



Commande : Ville de Grenoble 2006-2009

Partenaires financiers

Ville de Grenoble, ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie), Etat, Grenoble Alpes Métropole (communauté d'agglomération), ANAH.

Opérateur

PACT Isère pour l'habitat

Objectifs

L'OPATB des Grands Boulevards concerne les immeubles d'habitation, les commerces et les équipements tertiaires, privés ou publics. Son objectif est de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le CO2.

Elle repose sur un dispositif d'aides financières et de conseils spécialisés pour inciter les propriétaires à engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs locaux : isolation, chauffage, utilisation des énergies renouvelables, maîtrise de la demande en électricité...

Démarche et savoir faire PACT

Pour les immeubles d'habitation :

Chaque copropriété du périmètre est contactée par le Pact de l'Isère, mandaté par la Ville de Grenoble pour animer le volet « habitat » de l'OPATB. En cas de travaux sur les parties communes ou concernant l'ensemble des parties privatives, le projet nécessite d'être approuvé en assemblée générale de la copropriété.

Le PACT de l'Isère :

- Réalise avec un bureau d'étude thermique des diagnostics énergétiques gratuits sous certaines conditions
- Apporte des conseils personnalisés sur les travaux à réaliser
- Informe les propriétaires sur les financements auxquels ils ont droit
- Les accompagne dans le montage des dossiers de demande de subventions ou pour l'organisation d'achats groupés concernant des parties privatives

Résultats obtenus

La durée de l'OPATB est de quatre années, de 2006 à 2009.



Contact

Carole MARC – PACT de l'Isère
carole-marc@pact38.org / 04 76 12 11 35